



PROJET D'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ EN MILIEU DE  
TRAVAIL POUR LES TECHNOLOGISTES DE  
LABORATOIRE MÉDICAL FORMÉS À L'ÉTRANGER  
(TLMFE)

Rapport sommaire (janvier 2023)

Préparé par Keith Johnson  
Préparé pour la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM)

## Table des matières

Vue d'ensemble .....	2
Objectifs du projet.....	2
Gouvernance .....	3
Structure des stages cliniques .....	4
Recrutement des apprenants .....	5
Obtention des organismes d'accueil .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Subventions .....	9
Stages effectués.....	10
Évaluation du projet .....	10
Sondage auprès des apprenants.....	10
Questionnaire de l'employeur.....	11
Groupe de discussion du comité consultatif .....	11
Leçons apprises.....	12
Annexe A : Membres du comité consultatif.....	14
Annexe B : Formulaire de demande de l'apprenant.....	15
Annexe C : Entente de l'apprenant .....	17
Annexe D : Entente de l'employeur .....	19
Annexe E : Plan détaillé du stage clinique idéal .....	23

## Vue d'ensemble

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est l'association professionnelle nationale et l'organisme de certification des technologistes de laboratoire médical (TLM) et des adjointes et adjoints de laboratoire médical au Canada. Elle s'occupe de l'évaluation des connaissances acquises (ECA), au nom de huit organismes de réglementation provinciaux canadiens des TLM, pour les clients formés à l'extérieur du Canada afin d'établir leur admissibilité à l'examen de certification nationale. La réussite de cet examen constitue le critère d'entrée en pratique pour les TLM dans neuf provinces et trois territoires.

Chaque année, environ 200 TLM formés à l'étranger (TLMFE) présentent une demande à la SCSLM pour faire évaluer leurs titres de compétences. Dans la plupart des cas (90 % de toutes les évaluations), les TLMFE ne satisfont pas immédiatement aux normes canadiennes, c'est-à-dire que les « évaluateurs des connaissances acquises » identifient généralement les lacunes dans leur formation ou leur expérience qui doivent être corrigées avant d'être admissibles à l'examen de certification. À cette fin, chacune et chacun de ces candidats reçoit un « plan d'apprentissage » personnalisé décrivant en détail les lacunes et les moyens possibles de remédier à la situation. Ces personnes ont une période déterminée pour combler ces lacunes et devenir admissibles à l'examen de certification de la SCSLM.

Les lacunes peuvent être corrigées de diverses façons, y compris la réalisation de stages cliniques structurés. En 2014, la SCSLM (avec le financement d'EDSC) a élaboré un « plan détaillé de stage clinique idéal » pour les clients d'ECA qui cherchent à combler les lacunes identifiées dans un milieu clinique. Ce document aide les employeurs à comprendre les tâches particulières auxquelles les TLMFE devraient être exposés pendant leur stage. Ce travail a fait appel à la participation de plus de 20 experts en la matière et a finalement été validé dans le cadre d'un sondage national par des TLM en exercice.

L'objectif du projet pilote de l'apprentissage intégré au travail (AIT) était de créer des possibilités de stages cliniques pour les TLMFE en fournissant un soutien financier aux sites d'employeurs et aux apprenants. L'objectif, la méthodologie, les résultats et les leçons apprises du projet sont résumés dans le présent document.

## Objectifs du projet

La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) améliorera l'accès aux stages cliniques supervisés pour les technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger (TLMFE) afin d'offrir une expérience de travail pertinente et des possibilités de perfectionnement des compétences aux clients d'évaluation des connaissances acquises (ECA) (avec des lacunes mineures par rapport aux normes d'entrée en pratique) et aux TLMFE récemment certifiés par la SCSLM et autorisés à exercer leur profession (qui sont soit sans emploi, soit sous-employés). Les objectifs particuliers du projet étaient les suivants :

- accroître l'accès à l'emploi et aux relations avec les employeurs pour les TLMFE grâce à des stages cliniques supervisés de 4 à 12 semaines;
- établir des stages cliniques pour répondre aux besoins d'apprentissage en fonction des résultats de l'ECA;

- créer et mettre en œuvre un outil national, complet et de faible risque pour l'évaluation des candidats pour les laboratoires médicaux participants;
- augmenter le taux de réussite des TLMFE à l'examen de certification;
- réduire l'incidence du sous-emploi et du chômage en créant des possibilités d'emploi permanentes pour les TLMFE.

Le projet devait initialement se dérouler du 17 février 2021 au 31 août 2022. Une prolongation de six mois a été demandée et approuvée par EDSC pour s'assurer que tous les stages seraient effectués dans le contexte du projet. Cela a donné lieu à une date de fin révisée, soit le 17 février 2023. Les jalons de haut niveau et le calendrier connexe sont décrits dans le tableau ci-dessous.

CALENDRIER	ACTIVITÉ
1 <sup>er</sup> mois	Établir un comité consultatif et un mandat
2 <sup>e</sup> mois	Recueillir des « déclarations d'intérêt » auprès des TLMFE potentiels Dresser l'inventaire des organismes d'accueil
À partir du 3 <sup>e</sup> mois (en cours)	Mener des entrevues avec les TLMFE présélectionnés Élaborer et examiner des modèles de contrats avec les employeurs
À partir du 4 <sup>e</sup> mois (en cours)	Faire correspondre les TLMFE sélectionnés avec les organismes d'accueil
Du 5 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> mois	Les stages cliniques ont lieu Les participants ont accès à des cours subventionnés, au besoin
Du 8 <sup>e</sup> au 20 <sup>e</sup> mois	Les clients d'ECA passent l'examen de certification Certains TLMFE se voient offrir un emploi permanent
Du 21 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	Évaluation du programme achevée par tous les participants (c.-à-d. employeurs et apprenants) Préparation du rapport final

## Gouvernance

La commandite du projet et la surveillance générale ont été effectuées par une petite équipe de direction au sein de la SCSLM. Ce groupe était composé de cadres supérieurs des services des finances, de la certification et de l'ECA ainsi que de la chef de direction de la SCSLM.

La coordination quotidienne du projet était assurée par un gestionnaire de projet externe. Les services de cette personne ont été retenus pour :

- assurer la gérance et l'orientation générales du projet;
- élaborer des modèles de contrats pour les apprenants et les employeurs;
- coordonner et animer les réunions du comité consultatif;
- collaborer avec le personnel de la SCSLM et les employeurs pour planifier et surveiller les stages cliniques;
- préparer des mises à jour et des rapports sur le projet à l'intention des intervenants concernés.

Un comité consultatif multidisciplinaire a été mis sur pied au début du projet. Ce groupe s'est réuni 10 fois au total au cours du projet.

Les membres représentaient un certain nombre de perspectives stratégiques, notamment des employeurs de TLM, des organismes de réglementation, des TLMFE et des membres du personnel de la SCSLM (voir l'Annexe A). Un mandat a été établi pour orienter le travail du groupe. Les responsabilités particulières sont résumées ci-dessous.

Les membres du groupe de travail devaient :

- déterminer les critères d'admissibilité des participants (c.-à-d. les apprenants);
- définir les paramètres de ce qui constitue un stage approprié et une supervision adéquate;
- établir les responsabilités de la SCSLM, des employeurs (c.-à-d. les fournisseurs de stages), des apprenants et des précepteurs;
- fournir une orientation continue, un soutien et une expertise en la matière.

De plus, les employeurs devaient :

- effectuer des entrevues et sélectionner des candidats au stage;
- embaucher des précepteurs cliniques appropriés;
- faciliter d'un à cinq stages pendant le projet sous la supervision d'un précepteur approprié;
- offrir des stages d'une durée de quatre à 12 semaines;
- soumettre de la documentation à la SCSLM aux fins de remboursement.

## Structure des stages cliniques

L'admissibilité des participants a été établie dès le début du projet afin de s'assurer que les apprenants étaient en mesure de terminer leur plan d'apprentissage dans le cadre de l'ECA dans un stage de quatre mois et de passer l'examen de certification de la SCSLM peu de temps après :

Admissibilité des clients d'ECA :

- un client d'ECA actuel n'ayant pas plus de trois cours de perfectionnement requis pour achever un plan d'apprentissage dans le cadre de l'ECA;
- ou un ancien client d'ECA qui est dans le cycle d'examens, qui a échoué à deux examens et à qui on a attribué un plan d'apprentissage avec au maximum trois cours de perfectionnement requis;
- ou encore un ancien client d'ECA qui est dans le cycle d'examens, qui a échoué à sa première tentative à l'examen et qui a trois disciplines ou moins indiquant qu'il reste du travail à faire.

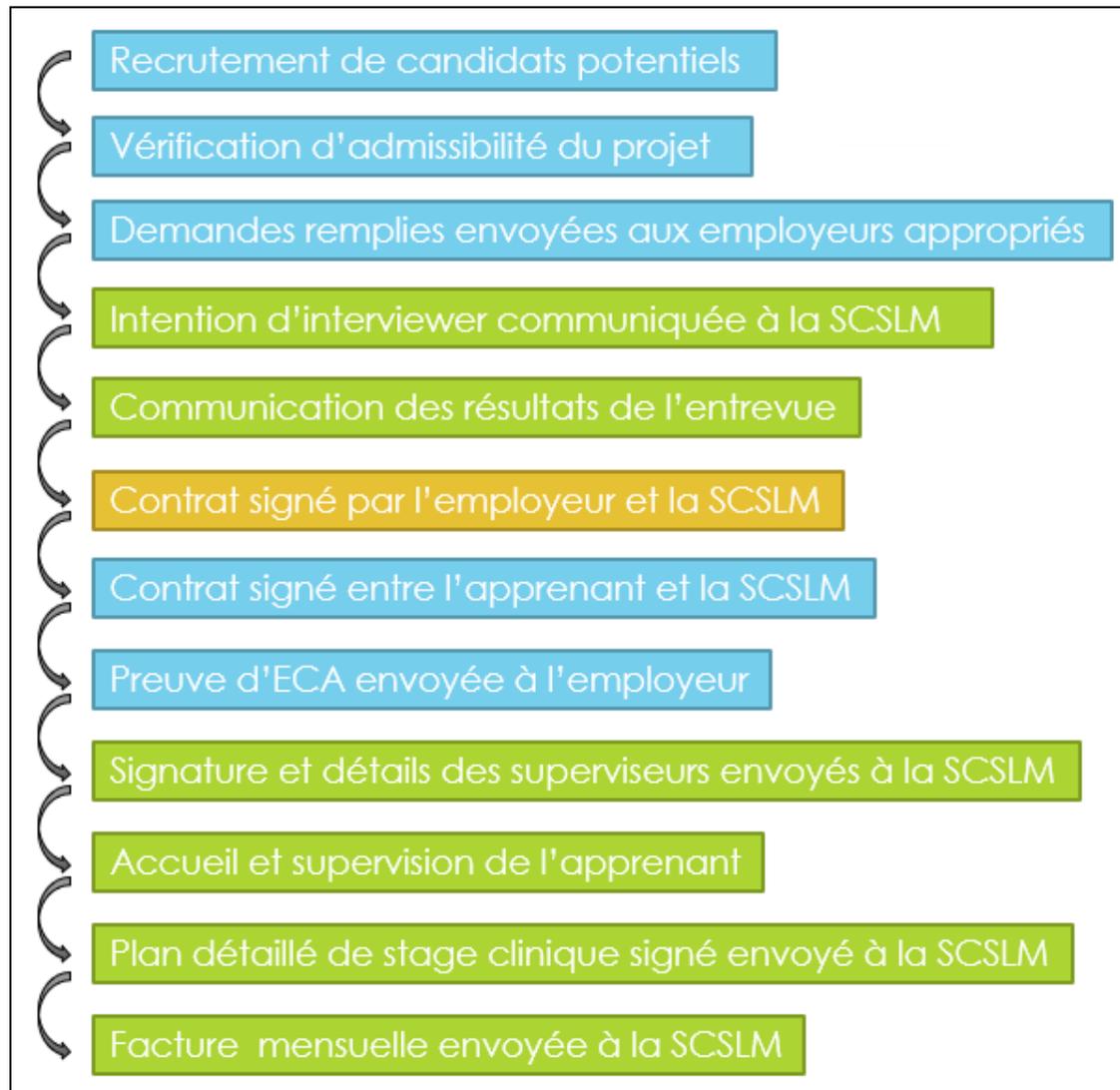
Admissibilité des TLMFE récemment certifiés :

- certifiés au cours des deux dernières années;
- et sous-employés ou sans emploi.

Tous les stages étaient fondés sur le « plan détaillé du stage clinique idéal » élaboré en 2014 par la SCSLM dans le cadre d'une initiative auparavant financée par EDSC (voir l'Annexe E). Le

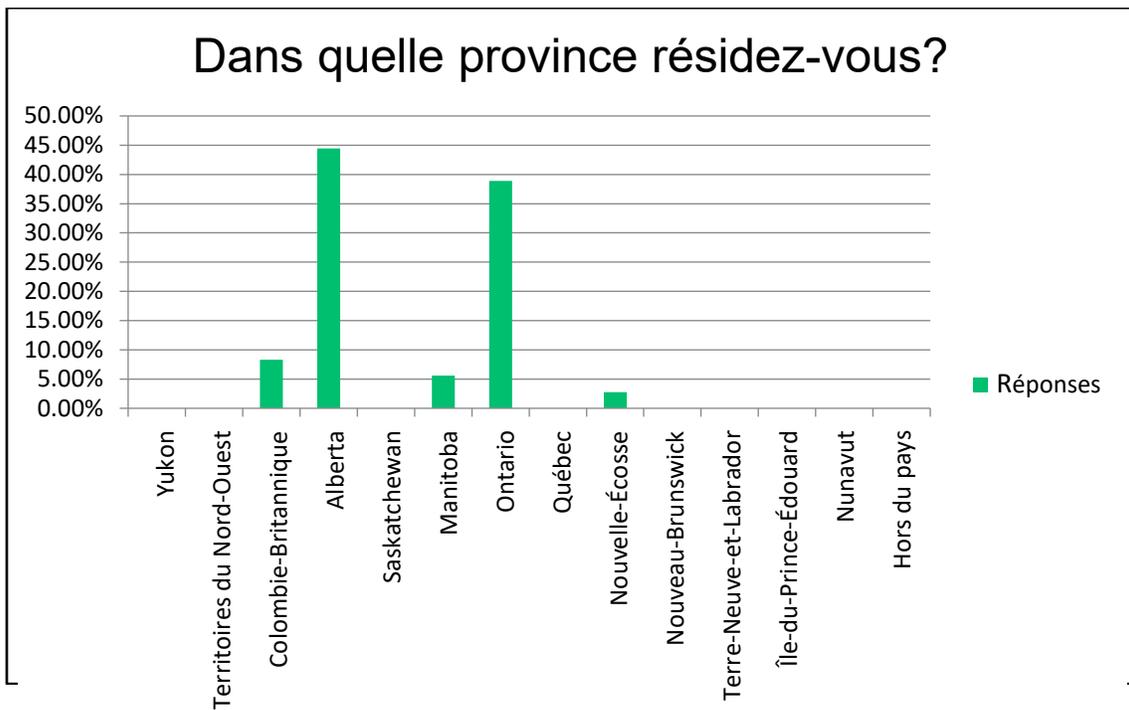
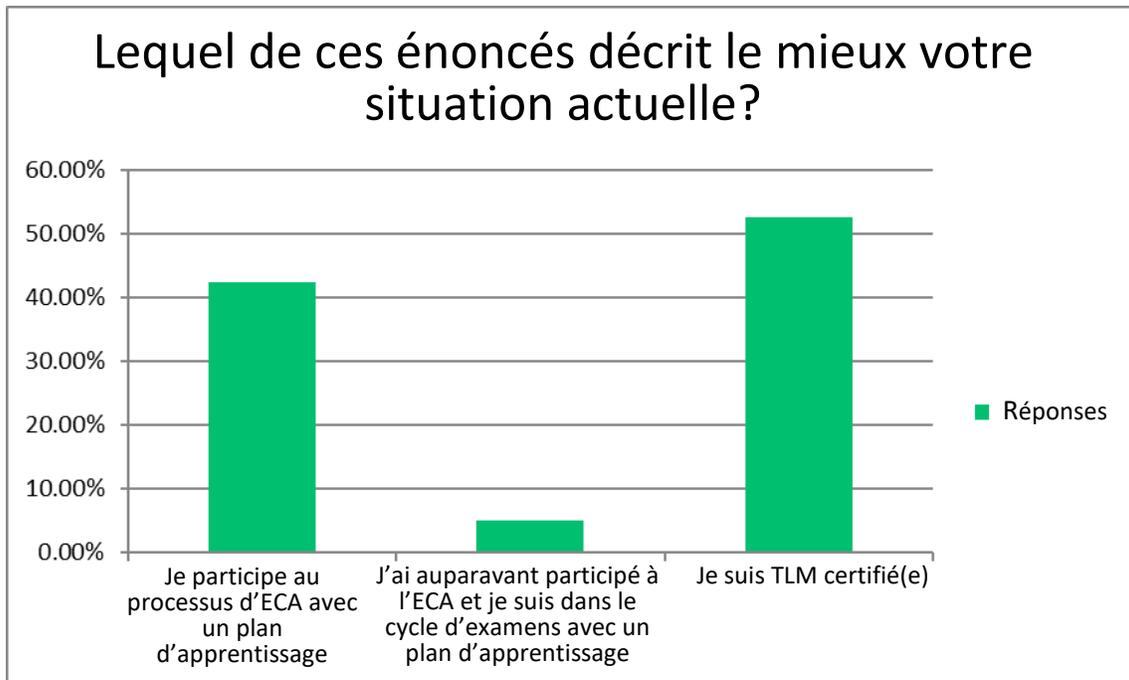
contenu du plan détaillé est fondé sur le profil de compétences de la SCSLM pour les cinq sous-disciplines de la profession de TLM. Il s'agit de la même norme en fonction de laquelle les candidats sont évalués à l'examen de certification de la SCSLM.

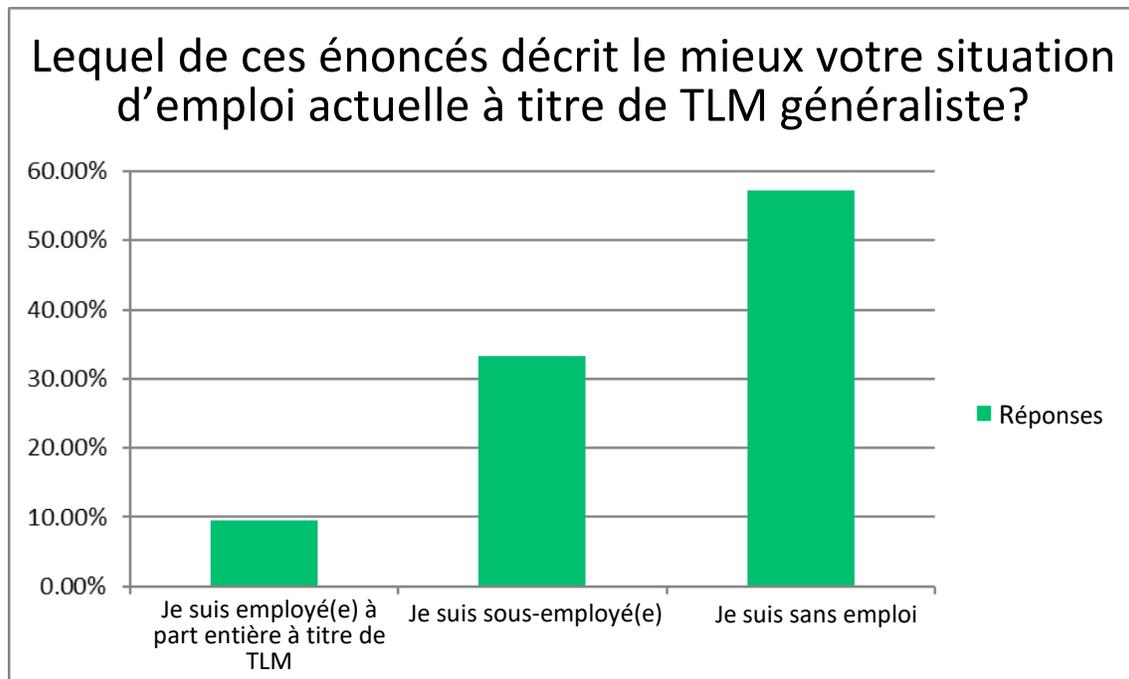
Un processus étape par étape a été établi pour recruter, interviewer et amorcer des stages entre les apprenants et les employeurs.



### Recrutement des apprenants

Dès le début du projet, la SCSLM a invité tous les apprenants admissibles à exprimer leur intérêt à participer au moyen d'un bref sondage en ligne. Le 26 février 2022, la SCSLM a lancé un appel d'intérêt aux personnes appartenant à ces deux groupes : Clients d'ECA (n=56); TLMFE certifiés (n=183). Les données reçues des 40 participants sont reproduites dans les tableaux ci-dessous.





Des efforts continus ont été déployés tout au long du projet pour actualiser le bassin de candidats grâce aux nouvelles demandes d'ECA, aux clients d'ECA qui ont réussi à réduire leur nombre de lacunes à trois ou moins, et à ceux qui ont échoué à l'examen de certification et qui ont reçu un plan d'apprentissage. Il fallait que tous les candidats présentent une demande officielle et des documents à l'appui pour être pris en considération pour un stage (voir l'Annexe B).

### Obtention des organismes d'accueil

De même, un sondage a été envoyé aux employeurs participants au début du projet afin de dresser un inventaire de tous les organismes d'accueil potentiels disponibles à l'échelle du pays. On a demandé aux employeurs d'indiquer l'emplacement de leurs sites, le nombre d'apprenants pouvant être accueillis dans chacune des disciplines de TLM auxquelles les apprenants pourraient être exposés. À la lumière de cet exercice, on a identifié 38 stages potentiels dans 21 sites répartis dans trois provinces. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

#### *Ontario*

SITES	ORGANISATION	CAPACITÉ	DISCIPLINES
Toronto General Hospital	Réseau universitaire de santé	5	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie, science transfusionnelle, moléculaire et cytogénétique, HLA

Toronto Western Hospital	Réseau universitaire de santé	5	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle, moléculaire et cytogénétique, HLA
Princess Margaret Hospital	Réseau universitaire de santé	5	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie, science transfusionnelle, moléculaire et cytogénétique, HLA
	Programme régional de médecine de laboratoire de Hamilton	2	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie, science transfusionnelle, moléculaire et cytogénétique
Laboratoire international de référence	LifeLabs	2	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie
Kennedy Lab (KL)	LifeLabs	2	Chimie clinique, hématologie, microbiologie
Laboratoire de Belleville	LifeLabs	1	Chimie clinique, hématologie, microbiologie
Laboratoire de Thunder Bay	LifeLabs	1	Chimie clinique, hématologie, microbiologie
Laboratoire de Sudbury	LifeLabs	1	Chimie clinique, hématologie, microbiologie

### *Nouvelle-Écosse et Colombie-Britannique*

SITE(S)	ORGANISATION	CAPACITÉ	DISCIPLINES
Nanaimo Regional General Hospital	Island Health	1	Chimie, hématologie, histotechnologie, science transfusionnelle

North Island Hospital - Comox Valley	Island Health	1	Chimie, hématologie, histotechnologie, science transfusionnelle
Cowichan District Hospital	Island Health	1	Chimie, hématologie, science transfusionnelle
North Island Hospital - Campbell River	Island Health	1	Chimie, hématologie
QEII/Halifax Infirmiry Hospital	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse	2	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle
Cape Breton Regional Hospital	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse	1	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle
Colchester East Hants Health Centre	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse	1	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle
Valley Regional Hospital	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse	1	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle
Isaac Walton Killam Hospital (Hôpital pour enfants)	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse	1	Chimie clinique, hématologie, histotechnologie, microbiologie et science transfusionnelle
Laboratoire de référence de Victoria	LifeLabs	1	Chimie clinique, hématologie, microbiologie
Laboratoire de référence de Burnaby	LifeLabs	1	Chimie clinique, hématologie
Bâtiment Cam Coady	LifeLabs	2	Microbiologie

## Subventions

Des subventions ont été accordées aux employeurs participants afin d'accroître leur capacité de stage. Les employeurs ont reçu une rémunération de 1 750 \$ par semaine, par apprenant. Ce chiffre est basé sur le montant moyen requis pour retenir les services d'un(e) superviseur(e) de TLM capable d'exposer les apprenants aux diverses compétences décrites dans le plan détaillé de stage clinique idéal.

On a également fourni du soutien aux apprenants admissibles. La SCSLM a assumé les coûts de cours et de tests d'aptitude linguistique pour appuyer le processus de stage (un formulaire de remboursement a été élaboré à cette fin). Une assurance responsabilité a également été établie et payée par la SCSLM pour les personnes non certifiées, au besoin. Chaque apprenant a également reçu une allocation hebdomadaire de 200 \$ pour le stage.

Les paiements aux deux groupes ont été émis mensuellement par la SCSLM suivant la réception d'une facture.

## Stages effectués

Au total, sept stages ont été effectués dans les délais du projet. Ces programmes ont été administrés dans trois établissements situés dans deux provinces (Ontario et Colombie-Britannique) par deux employeurs (Réseau universitaire de santé et LifeLabs). Les apprenants et les employeurs ont dû signer une entente avec la SCSLM (voir les annexes C et D).

Nombre de TLMFE contactés	Nombre de demandes soumises	Stages effectués
291	13	7

## Évaluation du projet

La réussite relative du projet a été évaluée au moyen de trois mécanismes : un sondage de départ rempli par les apprenants, un questionnaire de l'employeur et un groupe de discussion facilité par des membres du comité consultatif. Les constatations de chacun d'eux sont détaillées ci-dessous.

### Sondage auprès des apprenants

Au total, sept personnes ont effectué un stage dans les délais du projet. Chacun de ces individus a répondu à un sondage de départ standard composé de cinq questions d'évaluation et de deux questions permettant de formuler des commentaires écrits. Les questions visaient à évaluer l'attrait général, l'utilité et le succès du programme. Les points saillants sont présentés ci-dessous.

- Six participants sur sept (86 %) étaient « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle « le processus de demande d'AIT de la SCSLM était clair et facile à mener à bien ».
- Six apprenants sur sept étaient « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'énoncé que « tous mes précepteurs ont répondu à mes besoins d'apprentissage tout au long du stage ».
- Six apprenants sur sept se sentaient « mieux préparés à travailler à titre de TLM au Canada qu'avant le stage ».
- Six apprenants sur sept « recommanderaient le programme d'AIT de la SCSLM à d'autres TLM formés à l'étranger ».

On a également demandé aux apprenants de proposer des changements au programme d'AIT et des commentaires généraux. Certaines réponses ont été reproduites textuellement (traduction de l'original, pour le français).

- « Je dirais que la SCSLM doit tenir les candidats au courant de la communication pertinente. »
- « J'espère que la SCSLM peut avoir plus d'employeurs (en particulier les hôpitaux) pour intégrer les étudiants, en particulier en médecine transfusionnelle. Je viens d'un pays qui n'a pas de pratique générale en matière de transfusion parce qu'on n'y retrouve pas autant d'anticorps qu'au Canada, qui est plus diversifié. »
- « Ce fut une excellente occasion pour moi d'être exposé au contexte canadien et d'avoir une expérience pratique de mes lacunes d'apprentissage qui m'aiderait à passer l'examen de certification. Cela m'a également permis de travailler en laboratoire dans le cadre du programme d'AIT. »

## Questionnaire de l'employeur

Un système de rétroaction semblable a été élaboré pour les employeurs participants.

- Tous les participants (100 %) étaient d'accord avec l'affirmation que « le projet d'AIT de la SCSLM m'a présenté des employés potentiels auxquels je n'aurais pas eu accès autrement ».
- Tous les employeurs ont également indiqué que leur « organisation participerait à nouveau [au projet d'AIT] si d'autres subventions devenaient disponibles ».
- Enfin, tous les participants « recommanderaient le projet d'AIT de la SCSLM à d'autres employeurs ».
- Un participant a fait remarquer qu'« il serait préférable que la SCSLM soit simplement désignée comme organisme de formation affilié aux fins de la gestion de stages non rémunérés en vertu de la législation du travail ».

## Groupe de discussion du comité consultatif

Un groupe de discussion d'une heure facilité par le comité consultatif (sans la participation du personnel de la SCSLM) a été organisé comme étant un dernier moyen d'évaluation du projet. Quatre questions ont été envoyées aux membres avant la séance à titre préparatoire. Ces questions, ainsi que les commentaires connexes, sont résumés ci-dessous.

Pensez-vous que le projet d'AIT fut un succès? Pourquoi ou pourquoi pas?

- On a perçu la réussite du projet comme étant mitigée – le projet était très bon pour les apprenants, car ceux-ci ont atteint leurs objectifs du plan d'apprentissage, ont obtenu un permis et ont trouvé des postes permanents. L'expérience était plus nuancée pour les employeurs – certaines personnes ont pris un emploi à temps plein ailleurs (c.-à-d. pas dans l'organisme d'accueil où elles ont été formées). Beaucoup d'efforts pour obtenir peu de rendement dans certaines situations.

Quels changements apporteriez-vous si le programme était mis en œuvre à l'avenir?

- Il faut créer une trousse d'accueil pour les apprenants décrivant les étapes à suivre avant d'entrer dans le laboratoire (assurance responsabilité professionnelle, s'assurer que les vaccins sont à jour, etc.). Cela pourrait accélérer le processus d'intégration.
- Il faut trouver une façon de catégoriser les apprenants du point de vue de l'employeur (c.-à-d. employé, non-employé, étudiant, observateur). Il existe une obligation légale d'indemniser les personnes qui ne font pas partie d'un programme d'éducation

formelle. Les ententes d'affiliation avec les collèges/cégeps et les universités peuvent constituer une autre voie.

- La SCSLM devrait essayer de créer des organismes d'accueil dans tous les grands centres canadiens pour accueillir un plus grand pourcentage d'apprenants.

Si le programme était offert à nouveau, y participeriez-vous? Pourquoi ou pourquoi pas?

- La plupart des employeurs participeraient à nouveau si deux changements importants étaient apportés – clarifier la façon dont les apprenants devraient être traités du point de vue de l'emploi, et mettre en œuvre des ententes de « retour au service » avec les apprenants – c.-à-d. exiger que les apprenants occupent un poste permanent (pour une période prédéterminée) auprès de l'organisme d'accueil où ils ont effectué leur stage clinique.

Quels outils de soutien ou quelles ressources supplémentaires pour les employeurs et/ou les apprenants recommandez-vous d'introduire dans les futures versions du programme?

- Les subventions furent utiles pour compenser les coûts de stage interne.
- On a besoin d'un examen juridique des lois du travail pour aider à classer les apprenants et mieux comprendre les responsabilités de l'employeur.
- Les personnes responsables de la supervision à l'organisme d'accueil bénéficieraient d'une orientation plus importante sur les compétences/aspects auxquels les apprenants devraient être exposés.
- Les ententes d'affiliation avec les établissements d'enseignement devraient être explorées afin de faciliter les stages.
- Il faudrait déployer des efforts pour recruter une plus grande réserve d'employeurs ayant des sites plus diversifiés sur le plan géographique.

## Leçons apprises

Des mesures de dépannage et des ajustements continus étaient nécessaires tout au long du projet pour assurer l'accès aux stages. En plus des commentaires recueillis au cours de la phase d'évaluation, quelques leçons clés méritent d'être soulignées.

- Exiger une plus grande clarté dans la définition des apprenants du point de vue juridique et de l'emploi. Certains employeurs ont fait face à des difficultés contractuelles en autorisant les TLMFE à entrer dans le laboratoire pour travailler sous supervision sans rémunération. L'interprétation des lois du travail indique que les personnes doivent être rémunérées à un taux qui n'est pas inférieur au salaire minimum. Des ententes auprès de programmes de formation en TLM locaux où les apprenants étaient classés comme étant des étudiants constituaient une solution. Cependant, cette approche n'était pas accessible à tous les employeurs. Des conseils juridiques supplémentaires et des « solutions de rechange » potentielles devraient être sollicités et élaborés si cette initiative devait être mise en œuvre à l'avenir.
- La nécessité pour les apprenants de prendre une forme d'assurance responsabilité professionnelle – tous les TLM travaillant en laboratoire sont légalement tenus de détenir ce type d'assurance. Normalement, cela n'est offert qu'aux personnes titulaires

d'une certification de la SCSLM (c.-à-d. après avoir réussi l'examen de certification). Pour surmonter cet obstacle, la SCSLM a négocié et payé une catégorie distincte d'assurance pour les participants à l'AIT.

- Une plus grande variété géographique des organismes d'accueil aurait accru le nombre de participants. Bien que le projet ait eu la chance de recruter des employeurs dans trois provinces, des demandes ont été reçues par des personnes intéressées dans d'autres provinces. Un programme d'AIT vraiment pancanadien exigerait l'approvisionnement d'autres organismes d'accueil dans d'autres territoires juridiques afin de maximiser l'accès.
- Quatre des sept personnes qui ont rédigé un rapport de stage occupaient un emploi à temps plein en tant que TLM. Deux d'entre elles ont satisfait aux exigences du plan d'apprentissage et prévoient passer l'examen de certification de la SCSLM. La dernière personne est encore en train de corriger ses lacunes identifiées.

Employé(e) par un employeur surveillant	Employé(e) par un autre employeur	Plan d'apprentissage complété	En processus de combler ses lacunes
0	4	2	1

- Les versions ultérieures de l'AIT devraient inclure une version des ententes de « retour au service » conclues entre les employeurs et les apprenants. Bien que de nombreux apprenants aient généralement réussi à trouver un emploi à temps plein dans le cadre de ce projet, c'était avec un employeur différent de celui qui gérait le stage clinique. Les employeurs participants estimaient que l'investissement considérable en temps et en ressources pour former les apprenants a été perdu une fois que ces derniers ont accepté des postes ailleurs. Une entente exigeant que les apprenants terminent une période d'emploi, après avoir obtenu leur certification, et, au besoin, une autorisation auprès de l'organisme provincial de réglementation des TLM, à l'endroit où ils ont effectué leur stage d'AIT aiderait à régler ce problème.
- L'impact de l'éclosion de COVID-19 est également digne de mention. Dans la demande initiale présentée à EDSC, on estimait que 10 à 15 personnes participeraient au projet. Comme il a été mentionné ci-dessus, seulement sept l'ont fait. Au cours des années qui ont précédé la pandémie, il y avait des indices de sous-emploi et de chômage dans la cohorte de TLMFE. La demande importante d'expertise en analyses de laboratoire en raison de la COVID-19 a entraîné des niveaux de plein emploi beaucoup plus élevés pour les travailleurs de laboratoire que les niveaux habituels. Le projet aurait probablement atteint ses objectifs de participation dans un marché du travail plus équilibré.

## Annexe A : Membres du comité consultatif

Nom	Affiliation
Ivan Miller	Island Health
Christine Bruce	Réseau universitaire de santé
Edwin Brindle	Hamilton Health Sciences
Josephine Guidolin	LifeLabs
Mohamad Zaraket	LifeLabs
Elizabeth Boyajian	LifeLabs
Josh MacDonald	Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
Stephanie Taylor	Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB)
Christine Nielsen	SCSLM
Denise Neute	SCSLM
Sierra Paprocki	SCSLM
Emily Kowalczyk	SCSLM
Joe Davies	SCSLM
Keith Johnson	Gestionnaire de projet

## Annexe B : Formulaire de demande de l'apprenant

### FORMULAIRE DE DEMANDE Projet d'apprentissage intégré en milieu de travail (2021)

Nous vous remercions de votre intérêt pour le projet d'apprentissage intégré en milieu de travail de la SCSLM. Le but de ce projet est d'aider les TLM formés à l'étranger à satisfaire aux exigences de certification et à obtenir un emploi à temps plein en créant des possibilités de stage clinique auprès des employeurs partout au Canada. Pour être admissible, vous devez satisfaire aux critères énoncés dans le tableau ci-dessous.

Clients d'ECA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un client d'ECA actuel n'ayant pas plus de trois cours de perfectionnement requis pour achever son plan d'apprentissage dans le cadre de l'ECA;</li><li>• Ou un ancien client d'ECA qui est dans le cycle d'examens, qui a échoué à deux examens et à qui on a attribué un plan d'apprentissage avec au maximum trois cours de perfectionnement requis;</li><li>• Ou encore un ancien client d'ECA qui est dans le cycle d'examens, qui a échoué à sa première tentative d'examen et qui a trois disciplines ou moins indiquant qu'il reste du travail à faire.</li></ul>
TLMFE certifiés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certification obtenue au cours des deux dernières années et ne travaillant pas à temps plein à titre de TLM</li></ul>

Pour présenter une demande dans le cadre du Projet d'apprentissage intégré en milieu de travail, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et annexer les trois éléments suivants :

- une lettre d'accompagnement indiquant votre intérêt pour ce projet ainsi que vos objectifs professionnels à court et à long terme;
- votre curriculum vitae avec les antécédents professionnels et la liste des compétences;
- et les résultats d'un test d'aptitude linguistique en anglais (c.-à-d. CanTEST, MELA, IELTS).

Remarques :

- Les stages ont débuté en mai 2021 et étaient disponibles jusqu'à la fin de mai 2022. Les stages ont duré de quatre à 12 semaines, selon vos besoins et ceux de l'employeur.
- Tous les candidats doivent avoir passé un test d'aptitude linguistique valide en anglais (c.-à-d. obtenu au cours des deux dernières années) avec un résultat équivalent ou supérieur au niveau CLC 8, peu importe la langue d'enseignement. Si vous n'avez pas encore passé un tel test, la SCSLM pourrait être en mesure de rembourser vos frais pour en obtenir un.
- L'employeur n'est pas tenu de vous offrir un emploi à temps plein à la fin du stage.
- Vous êtes responsable de souscrire une assurance responsabilité par l'entremise de la SCSLM avant le début de votre stage.
- Seules les personnes sélectionnées pour les entrevues seront contactées.

- Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.
- Si votre demande est sélectionnée, vous recevrez une allocation de 200 \$ par semaine versée par la SCSLM.

#### Renseignements généraux

Nom :	Téléphone :
Courriel :	N° de membre de la SCSLM :
Adresse postale :	

#### Renseignements sur l'organisme d'accueil

<p>À quel(s) endroit(s) présentez-vous une demande? (Choisir 1 à 3) :</p> <p>Ontario</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toronto</li> <li>• Hamilton</li> <li>• Mississauga</li> <li>• Belleville</li> <li>• Thunder Bay</li> <li>• Sudbury</li> </ul> <p>Colombie-Britannique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surrey</li> <li>• Burnaby</li> <li>• Comox</li> <li>• Nanaimo</li> <li>• Duncan</li> <li>• Campbell River</li> </ul> <p>Nouvelle-Écosse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sydney</li> <li>• Truro</li> <li>• Halifax</li> <li>• Kentville</li> </ul>	Travaillez-vous actuellement à temps plein en tant que TLM (Oui/Non)? :
	Êtes-vous prêt(e) à déménager pour la durée du stage (Oui/Non)? :
	Indiquez votre disponibilité du 1 <sup>er</sup> mai 2021 au mois de mai 2022 :

## Annexe C : Entente de l'apprenant

### CONTRAT DE SERVICES

Cet accord, fait le xxxx jour de xxxx

entre

La Société canadienne de science de laboratoire médical

et

xxxx (ci-après appelé l'« apprenant »)

Attendu que :

1. La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est une société constituée en vertu de la Charte fédérale.
2. L'apprenant est un(e) technologiste de laboratoire médical formé(e) à l'étranger (TLMFE).

#### Définitions

Apprenant : Un(e) TLM formé(e) à l'étranger (TLMFE) inscrit(e) au programme d'apprentissage intégré en milieu de travail de la SCSLM.

Stage : Période au cours de laquelle l'apprenant est exposé à une expérience pratique fondée sur le profil de compétences de la SCSLM pour TLM généralistes<sup>1</sup>.

Organisme d'accueil : Le lieu et les personnes/organisations responsables du stage clinique.

Remarques :

1. Cette entente est rendue possible grâce au financement du gouvernement du Canada, d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'appui du projet d'apprentissage intégré en milieu de travail de la SCSLM.
2. Ce projet vise à créer des stages pour les TLMFE. Deux groupes de TLMFE sont admissibles : les candidats à l'évaluation des connaissances acquises (ECA) formés à l'étranger, qui présentent des lacunes mineures par rapport aux normes d'entrée en pratique; et les TLMFE récemment certifiés qui sont autorisés à exercer, mais sans emploi ou sous-employés.
3. L'assurance responsabilité professionnelle sera offerte par l'entremise de la SCSLM aux apprenants admissibles<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Consulter : [https://go.csmls.org/cert/MLTG\\_CP\\_FR.pdf](https://go.csmls.org/cert/MLTG_CP_FR.pdf)

<sup>2</sup> Consulter : [CSMLS - SCSLM / Assurance responsabilité professionnelle](#)

Compréhension :

1. La nature et la durée des stages seront basées sur les besoins communs de l'organisme d'accueil et de l'apprenant. Les stages seront d'une durée minimale de quatre semaines et d'une durée maximale de 12 semaines. Tous les stages se termineront au plus tard le 30 avril 2022. L'apprenant et l'organisme d'accueil sont responsables de l'établissement du calendrier et des échéanciers du stage.
2. L'apprenant est responsable de souscrire une assurance responsabilité professionnelle avant le début du stage. L'assurance responsabilité professionnelle est offerte aux membres de la SCSLM.
3. L'apprenant peut être tenu de signer une entente distincte avec l'organisme d'accueil avant le stage.
4. L'apprenant reconnaît qu'un emploi à temps plein n'est pas garanti à la fin du stage.
5. À la fin du stage, l'apprenant doit répondre à un bref sondage d'évaluation.

Considération :

1. L'apprenant recevra une allocation de 200 \$ par semaine (basée sur une semaine de 35 heures). Cette somme sera versée chaque mois directement à l'apprenant par la SCSLM. L'apprenant recevra un reçu T4A émis par la SCSLM à la fin du stage et il lui incombe de verser tous les impôts requis.
2. L'apprenant peut être admissible au remboursement de certains coûts liés au stage, y compris, entre autres, les cours de mise à niveau et les tests d'aptitude linguistique. Il incombe à l'apprenant de confirmer les dépenses admissibles auprès du personnel de la SCSLM et de remplir un formulaire de remboursement tel qu'il est indiqué.

Mandat et résiliation :

1. La présente entente sera en vigueur à compter de la date indiquée en haut jusqu'au 30 avril 2022.
2. Cette entente peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties ainsi que par l'organisme d'accueil, moyennant un avis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. Au moment de la résiliation, les parties conviennent de collaborer afin de faciliter la conclusion ou d'autres dispositions pour tout stage en cours ou prévu, au besoin.

Signatures :

EN FOI DE QUOI la SCSLM a signé la présente entente par son agent dûment autorisé et l'organisme d'accueil a apposé sa main et son sceau à la date indiquée ci-dessus.

SIGNÉE, SCELLÉE ET LIVRÉE à Hamilton en présence de :

Xxxxx  
Organisme d'accueil

La chef de la direction, SCSLM,  
Christine Nielsen

## Annexe D : Entente de l'employeur

### CONTRAT DE SERVICES

Cet accord, fait le xxxx jour de xxxx

entre

La Société canadienne de science de laboratoire médical

et

xxxx (ci-après appelé l'« organisme d'accueil »)

Attendu que :

1. La Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) est une société constituée en vertu de la Charte fédérale.
2. L'organisme d'accueil est une société constituée en vertu de la Charte fédérale et peut exercer ses activités à plus d'un endroit. L'organisme d'accueil offre un stage clinique.
3. Les parties collaboreront à l'établissement et à la prestation de la formation des apprenants qui sera dispensée à l'organisme d'accueil.

#### Définitions

Instructeur clinique : La personne employée ou engagée par l'organisme d'accueil pour superviser et instruire les apprenants pendant le stage.

Apprenant : Un(e) TLM formé(e) à l'étranger (TLMFE) inscrit(e) au programme d'apprentissage intégré en milieu de travail de la SCSLM.

Stage : Période au cours de laquelle l'apprenant est exposé à une expérience pratique fondée sur le profil de compétences de la SCSLM pour TLM généralistes<sup>3</sup>.

Remarques :

1. Cette entente est rendue possible grâce au financement du gouvernement du Canada, d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à l'appui du projet d'apprentissage intégré en milieu de travail de la SCSLM (voir Échéanciers du projet – Annexe A).
2. Cette entente vise à créer des stages cliniques pour les TLMFE. On prévoit deux groupes cibles : les candidats à l'évaluation des connaissances acquises (ECA) formés à l'étranger, qui présentent des lacunes mineures par rapport aux normes d'entrée en pratique; et les TLMFE récemment certifiés qui sont autorisés à exercer, mais sans emploi ou sous-employés.

---

<sup>3</sup> Consulter : [https://go.csmls.org/cert/MLTG\\_CP\\_FR.pdf](https://go.csmls.org/cert/MLTG_CP_FR.pdf)

3. La SCSLM et l'organisme d'accueil collaboreront à l'établissement et à la prestation de la formation des apprenants à l'organisme d'accueil.
4. L'assurance responsabilité professionnelle sera offerte par l'entremise de la SCSLM à tous les apprenants participants<sup>4</sup>. La SCSLM collaborera avec les apprenants pour s'assurer que l'assurance est en place avant la date de début de leur stage.

Exigences :

1. La nature et la durée des stages seront basées sur les besoins communs de l'organisme d'accueil et de l'apprenant. Les stages seront d'une durée minimale de quatre semaines et d'une durée maximale de 12 semaines. Tous les stages se termineront au plus tard le 30 avril 2022. La structure et le contenu des stages doivent être fondés sur le « Plan détaillé du stage clinique idéal » de la SCSLM (voir ci-joint).
2. Si l'apprenant n'est pas encore certifié à titre de TLM, on s'attend à ce que l'organisme d'accueil l'expose aux disciplines citées dans son plan d'apprentissage de la SCSLM, à tout le moins.
3. L'organisme d'accueil permettra aux apprenants, à des fins éducatives, d'avoir accès à leurs patients/clients et à leurs renseignements personnels sur la santé, sous réserve des restrictions imposées par le personnel de l'organisme d'accueil pour des raisons cliniques ou juridiques (y compris en vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels) et/ou par les patients eux-mêmes, y compris tout exercice de leur droit de refuser l'accès aux apprenants. L'organisme d'accueil déploiera tous les efforts raisonnables pour fournir la combinaison nécessaire de patients afin de répondre aux besoins éducatifs des apprenants.
4. L'organisme d'accueil veillera à ce que les instructeurs cliniques qualifiés supervisent les activités de l'apprenant tout au long du stage.
5. Dès le début du stage, l'organisme d'accueil doit fournir à l'apprenant une orientation sur l'environnement de travail, y compris toutes les politiques et procédures pertinentes de l'établissement.
6. L'organisme d'accueil offrira un environnement sécuritaire aux apprenants et ne placera pas ceux-ci dans des zones jugées dangereuses ou qui pourraient raisonnablement être considérées comme étant dangereuses.
7. L'organisme d'accueil doit prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que les apprenants connaissent et comprennent :
  - a. leurs responsabilités envers l'organisme d'accueil en tant qu'apprenant, y compris, entre autres, leur obligation de maintenir un comportement approprié et professionnel pendant la durée de leur stage, de préserver la vie privée des patients et la confidentialité des renseignements personnels sur la santé des patients et de tous les autres renseignements et questions confidentiels connexes;

---

<sup>4</sup> Voir : [CSLM - SCSLM / Assurance responsabilité professionnelle](#)

- b. les apprenants doivent se conformer aux politiques, procédures, règlements et directives de l'organisme d'accueil;
  - c. leur obligation d'exercer des compétences raisonnables dans l'exécution des affectations pendant les stages, compte tenu de leur niveau de formation et de leur expérience démontrée.
8. À la fin du stage, on s'attend à ce que l'organisme d'accueil et l'instructeur clinique remplissent un bref sondage d'évaluation.
  9. L'organisme d'accueil accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la SCSLM et de toute perte, dépense, de tout jugement ou dommage découlant de blessures ou de dommages causés à des personnes ou à des biens, y compris la mort, de quelque manière que ce soit par la négligence ou l'acte délibéré de l'organisme d'accueil, de ses préposés, agents, étudiants ou employés liés ou découlant des programmes ou d'autres questions visées par la présente entente.

Considération :

1. L'organisme d'accueil recevra une rémunération de 1 750 \$ CA par semaine par stage (selon une semaine de travail de 35 heures au taux horaire de 50 \$).
2. L'organisme d'accueil facturera mensuellement la SCSLM pour les services rendus. Chaque facture doit inclure le nom de l'apprenant, le nom de l'organisme d'accueil et le nombre de semaines (au cours de cette période/mois de facturation) pendant lesquelles l'apprenant a suivi un stage supervisé.

Mandat et résiliation :

1. La présente entente sera en vigueur à compter de la date indiquée en haut jusqu'au 30 avril 2022.
2. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à cette entente en tout temps sur préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. Au moment de la résiliation, les parties conviennent de collaborer afin de faciliter la conclusion ou d'autres dispositions pour tout stage en cours ou prévu.

Confidentialité :

La SCSLM et l'organisme d'accueil s'engagent à garder confidentiels tous les rapports, déclarations, notes de service, recommandations, documents ou renseignements concernant les soins aux patients, le rendement de l'apprenant, l'examen par les pairs, la recherche et toute autre question de nature personnelle et confidentielle.

EN FOI DE QUOI la SCSLM a signé la présente entente par son agent dûment autorisé et l'organisme d'accueil a apposé sa main et son sceau à la date indiquée ci-dessus.

SIGNÉE, SCELLÉE ET LIVRÉE à Hamilton en présence de :

Xxxxx  
Organisme d'accueil

La chef de la direction, SCSLM,  
Christine Nielsen

## Annexe E : Plan détaillé du stage clinique idéal

### DIRECTIVES À L'INTENTION DES CANDIDATS

Les évaluateurs de la SCSLM ont déterminé qu'il vous sera nécessaire de combler certaines lacunes identifiées dans votre formation en technologie de laboratoire médical avant de pouvoir passer l'examen de certification de la SCSLM. Les lacunes cernées dans les exigences de votre « plan d'apprentissage » peuvent être corrigées soit en réussissant des cours préapprouvés particuliers, soit en effectuant un stage clinique supervisé.

Les contenus du présent Plan détaillé du stage clinique décrivent les activités particulières que vous devrez accomplir sous supervision pour chaque discipline. Toutes les activités pour les disciplines indiquées dans votre plan d'apprentissage doivent être terminées avant de pouvoir passer l'examen de certification de la SCSLM.

Il vous incombe de trouver et d'obtenir un stage clinique. Les organismes d'accueil potentiels comprennent des hôpitaux et des cliniques privées. Il est possible que les activités ne puissent pas toutes être réalisées à un seul endroit. Par conséquent, vous pourriez devoir trouver un ou plusieurs organismes d'accueil pour répondre aux exigences de votre stage clinique. Veuillez remplir un plan détaillé pour chaque organisme d'accueil utilisé dans le cadre de votre stage clinique. La SCSLM n'est pas chargée d'obtenir un stage pour vous.

La page 3 du présent document comprend un formulaire d'information qui doit être rempli avant de soumettre le Plan détaillé à la SCSLM. Cela comprend votre nom et vos coordonnées, les dates de début et de fin de votre stage, le nom de l'établissement où votre stage clinique a été effectué, les coordonnées de votre superviseur(e) à cet établissement et le nom de tous les évaluateurs qui ont observé les diverses activités que vous avez effectuées.

Un certain nombre d'activités individuelles sont énumérées dans chaque discipline. Votre superviseur(e) qualifié(e) doit observer votre accomplissement de ces tâches de façon satisfaisante et fournir sa signature à côté de chacun. Bien que la durée de chaque stage varie selon la personne, le lieu et les disciplines en cause, nous prévoyons qu'il vous faudra un maximum de 28 semaines pour achever les cinq disciplines.

## DIRECTIVES À L'INTENTION DES SUPERVISEURS ET DES ÉVALUATEURS

Comme vous le savez peut-être, la SCSLM travaille pour le compte des ordres professionnels du Canada afin d'évaluer les connaissances et les compétences des technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger (TLMFE) avant d'obtenir leur permis d'exercice. Bon nombre de ces personnes ont certaines lacunes qui doivent être corrigées avant de passer l'examen de certification de la SCSLM. Dans bien des cas, ces individus sont en mesure de combler ces lacunes grâce à un stage clinique ciblé dans une discipline particulière. Ce plan détaillé de stage clinique décrit en détail les activités particulières que les TLMFE doivent mener dans une discipline donnée.

Il incombe à vous et aux TLMFE de déterminer les conditions du stage clinique; la SCSLM n'agit pas à titre d'intermédiaire à cet égard. Bien que la durée de chaque stage varie en fonction de la personne, de l'organisme d'accueil et de la ou des disciplines concernées, nous prévoyons qu'il faudra un maximum de 28 semaines pour achever les cinq disciplines en cause.

Nous vous demandons de fournir le nom d'une superviseure ou d'un superviseur et les coordonnées connexes d'une personne au sein de votre organisation avec laquelle nous pouvons communiquer pour confirmer les renseignements connexes, ainsi que le nom des personnes (évaluateurs) qui ont observé les TLMFE accomplissant les tâches énumérées.

Pour chaque activité indiquée, nous demandons aux évaluateurs concernés de cocher une colonne à côté de chaque activité, soit « achevée de façon satisfaisante » ou « n'a pas été évaluée ». Nous demandons également aux évaluateurs de parapher chaque activité.

## FICHE D'INFORMATION

À remplir par la personne présentant la demande

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de début du stage clinique : \_\_\_\_\_

Date de fin du stage clinique : \_\_\_\_\_

À remplir par la superviseure ou le superviseur

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource principale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Noms des évaluateurs : \_\_\_\_\_

## CHIMIE CLINIQUE

		Effectuée de façon satisfaisante ✓	N'a pas été évaluée ✓	Initiales
	<b>Instrumentation</b>			
CC-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la pertinence des échantillons selon le protocole établi pour les analyses chimiques de base</li> </ul>			
CC-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les échantillons chimiques courants à l'aide de protocoles établis</li> </ul>			
CC-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des procédures quotidiennes d'entretien, de démarrage, d'étalonnage et de contrôle de la qualité des instruments</li> </ul>			
CC-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser, exploiter et dépanner la charge de travail assignée sur l'analyseur principal</li> </ul>			
CC-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir l'ordre de priorité des analyses (p. ex. urgentes, routinières, stabilité de l'échantillon) et les intégrer dans le flux de travail</li> </ul>			
CC-6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer les calculs au besoin (p. ex. clairance, résultats urinaires, écart d'anions)</li> </ul>			
	<b>Épreuve immunologique</b>			
CC-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des techniques immunologiques, selon le cas</li> </ul>			
CC-8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les codes d'erreur et les procédures de suivi pour les épreuves immunologiques</li> </ul>			
	<b>Toxicologie et suivi thérapeutique pharmacologique (TDM)</b>			
CC-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les considérations relatives au creux, au pic, à l'état d'équilibre, au temps de collecte et aux antécédents du patient au suivi thérapeutique pharmacologique</li> </ul>			
CC-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classer les types courants de drogues toxicomanogènes</li> </ul>			
CC-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des analyses pour la pharmacovigilance, y compris : l'évaluation, la préparation et le traitement des échantillons; les procédures d'entretien, de démarrage, d'étalonnage et de contrôle de la qualité des instruments; l'identification des valeurs critiques et la réaction à ces valeurs</li> </ul>			
	<b>Électrophorèse</b>			
CC-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une électrophorèse de routine, y compris la densitométrie</li> </ul>			
CC-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécuter les procédures d'entretien établies</li> </ul>			
CC-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les sources d'erreurs rencontrées lors de l'électrophorèse et les mesures correctives à prendre pour y remédier</li> </ul>			
CC-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corréler les résultats de l'électrophorèse à divers troubles</li> </ul>			

	Osmométrie			
CC-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner un osmomètre au point de congélation</li> </ul>			
CC-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se conformer aux protocoles de laboratoire en ce qui concerne la résolution de problèmes, la réponse aux résultats urgents et anormaux, l'entretien des instruments et les pratiques de contrôle et d'assurance de la qualité</li> </ul>			
CC-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discuter des limites de la méthode et de la signification clinique de l'osmolalité et de l'écart osmolaire</li> </ul>			
	Analyses hors laboratoire (AHL)			
CC-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décrire le rôle du laboratoire dans les analyses hors laboratoire</li> </ul>			
CC-20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des techniques d'analyse hors laboratoire</li> </ul>			
	Endocrinologie			
CC-21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expliquer l'importance de suivre le protocole en ce qui concerne le prélèvement des échantillons et leur manipulation pour l'endocrinologie</li> </ul>			
	Gaz sanguins			
CC-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corréler le résultat des gaz sanguins artériels avec les perturbations courantes</li> </ul>			
CC-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la pertinence des échantillons</li> </ul>			
CC-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécuter les procédures d'entretien établies</li> </ul>			
CC-25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Illustrer comment le type d'échantillon influence les paramètres de la gazométrie, du pH et de la glycémie</li> </ul>			
	Manipulation des échantillons			
CC-26	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les renseignements requis sont fournis et correspondent à la demande et à l'étiquetage des échantillons</li> </ul>			
CC-27	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir l'ordre de priorité des échantillons selon la demande d'analyse, l'urgence et le type d'échantillon</li> </ul>			
CC-28	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les lignes directrices existantes sur la conservation, l'entreposage et l'élimination des échantillons</li> </ul>			
CC-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les protocoles soient suivis pour les échantillons ayant des répercussions juridiques (p. ex. alcoolémie)</li> </ul>			

Analyse d'urine				
CC-30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la pertinence des échantillons selon le protocole établi pour les analyses d'urine</li> </ul>			
CC-31	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les échantillons d'urine à l'aide de protocoles établis</li> </ul>			
CC-32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer divers tests d'urine</li> </ul>			
CC-33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer et effectuer des analyses physiques et chimiques sur les urines</li> </ul>			
CC-34	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les éléments cellulaires et non cellulaires dans les sédiments urinaires microscopiques, en faisant la distinction entre les résultats significatifs et non significatifs du point de vue clinique</li> </ul>			
CC-35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des calculs liés aux urines minutées (p. ex. clairance, débit de filtration glomérulaire estimé)</li> </ul>			
CC-36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les problèmes liés aux instruments et participer au dépannage</li> </ul>			
CC-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire (p. ex. dilutions, réflexes)</li> </ul>			
Documentation, interprétation et rapports / gestion de la qualité				
CC-38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures et les protocoles établis, y compris les mesures de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité continues, la gestion des risques et les analyses hors laboratoire</li> </ul>			
CC-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir les réfrigérateurs, les centrifugeuses et autres équipements de laboratoire selon les protocoles de laboratoire</li> </ul>			
CC-40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et résoudre des problèmes courants liés aux échantillons</li> </ul>			
CC-41	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et corriger le mauvais fonctionnement des équipements ou des instruments (p. ex. demander de l'aide et participer au dépannage)</li> </ul>			
CC-42	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les programmes d'entretien préventif établis et tenir des registres des instruments selon les directives</li> </ul>			
CC-43	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les limites et les points d'interférence des techniques et des réactifs utilisés</li> </ul>			
CC-44	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information/l'état clinique, les résultats et diagnostics invraisemblables, y compris l'importance des intervalles de référence, des valeurs critiques, des limitations de méthodes, des sources d'interférence et des vérifications delta</li> </ul>			
CC-45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			
CC-46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la tenue de documents appropriés (p. ex. documenter les erreurs de laboratoire et les mesures correctives prises au besoin)</li> </ul>			

CC-47	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire</li> </ul>			
CC-48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toutes les analyses commandées ont été effectuées</li> </ul>			
CC-49	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les résultats avant d'en faire rapport</li> </ul>			
CC-50	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser, communiquer et documenter la communication des résultats des analyses de laboratoire aux clients et aux intervenants (p. ex. infirmières, médecins, santé publique, contrôle des infections) de façon appropriée et opportune</li> </ul>			
CC-51	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ordinateur adéquatement pour enregistrer, stocker et récupérer des données</li> </ul>			
CC-52	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les résultats de laboratoire conformément à la législation en vigueur</li> </ul>			
CC-53	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements existants en matière de conservation, d'entreposage et d'élimination des échantillons</li> </ul>			
CC-54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les principes de gestion de la qualité</li> </ul>			
CC-55	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des pratiques responsables qui contribuent à l'utilisation rentable des ressources en soins de santé</li> </ul>			
<b>Sécurité</b>				
CC-56	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
CC-57	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir des méthodes appropriées de désinfection/stérilisation des articles et les mettre en œuvre tout en réduisant au minimum les dangers potentiels</li> </ul>			
CC-58	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en pratique des précautions normalisées, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) (c.-à-d. gants, masque, lunettes de protection, sarrau de laboratoire, blouson, écran facial et respirateur)</li> </ul>			
CC-59	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des procédures de confinement et de nettoyage des déversements de matières infectieuses et de produits chimiques dangereux</li> </ul>			
CC-60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiqueter, dater, manipuler, entreposer et éliminer les produits chimiques, colorants, réactifs, solutions, objets pointus, déchets biologiques, substances toxiques et matières biologiques conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux lois existantes et aux politiques institutionnelles</li> </ul>			
CC-61	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des mesures de premiers soins en réponse aux incidents, y compris les procédures de signalement liées à la sécurité et aux lésions corporelles (p. ex. piqûres d'aiguille, blessures physiques ou chimiques)</li> </ul>			

CC-62	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser correctement les dispositifs de sécurité de laboratoire (p. ex. enceintes de sécurité biologique, hottes de laboratoire, hottes à flux laminaire, dispositifs de pipetage de sécurité, contenants et supports de sécurité, douches d'urgence, douches oculaires)</li> </ul>			
CC-63	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances en réponse aux urgences en cas d'incendie et aux procédures d'évacuation</li> </ul>			
CC-64	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier l'emplacement et l'utilisation de tout l'équipement de protection contre les incendies et choisir les désinfectants appropriés</li> </ul>			
CC-65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipuler et éliminer les objets tranchants conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
CC-66	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements en matière de sécurité en ce qui a trait au service de laboratoire médical</li> </ul>			

La durée recommandée pour un stage clinique en chimie clinique pour les clients formés à l'étranger est de six semaines.

## HÉMATOLOGIE

		Effectuée de façon satisfaisante ✓	N'a pas été évaluée ✓	Initiales
	Coagulation			
HE-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des tests de coagulation routiniers</li> </ul>			
	Procédures cellulaires manuelles			
HE-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer correctement et en toute sécurité les tests suivants, et en faire rapport : leucocytémie manuelle, numération plaquettaire manuelle</li> </ul>			
	Examens de frottis sanguins périphériques			
HE-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer des frottis sanguins périphériques et de moelle osseuse; identifier et différencier entre des globules blancs, des globules rouges (y compris parasites) et des plaquettes normaux, immatures et anormaux; reconnaître la morphologie normale et anormale des globules rouges, des globules blancs et des plaquettes</li> </ul>			
	Vitesses de sédimentation (VS)			
HE-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer et signaler correctement les VS conformément aux procédures opérationnelles normalisées et aux mesures de sécurité</li> </ul>			
	Automatisation			
HE-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la pertinence des échantillons selon les protocoles établis</li> </ul>			
HE-6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traiter les échantillons de patients et les matériaux de contrôle au moyen d'un compteur cellulaire automatisé à paramètres multiples</li> </ul>			
HE-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des procédures d'entretien, de démarrage et de contrôle de la qualité des instruments</li> </ul>			
HE-8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une électrophorèse de l'hémoglobine, y compris la densitométrie</li> </ul>			
HE-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interpréter correctement les indicateurs et les alertes de l'analyseur</li> </ul>			
	Liquides organiques			
HE-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer, analyser et évaluer des liquides organiques et des frottis cytocentrifugés</li> </ul>			
	Manipulation des échantillons			
HE-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les renseignements requis sont fournis et correspondent à la demande et à l'étiquetage des échantillons</li> </ul>			
HE-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir l'ordre de priorité des échantillons selon la demande d'analyse, l'urgence et le type d'échantillon</li> </ul>			

HE-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les lignes directrices existantes sur la conservation, l'entreposage et l'élimination des échantillons</li> </ul>			
Documentation, interprétation et rapports / gestion de la qualité				
HE-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures et les protocoles établis, y compris les mesures de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité continues, la gestion des risques et les analyses hors laboratoire</li> </ul>			
HE-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir les réfrigérateurs, les centrifugeuses et autres équipements de laboratoire selon les protocoles de laboratoire</li> </ul>			
HE-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et résoudre des problèmes courants liés aux échantillons, comme la lipémie, les agglutinines froides, l'hémolyse, les caillots, les anticorps EDT</li> </ul>			
HE-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et corriger le mauvais fonctionnement des équipements ou des instruments (p. ex. demander de l'aide et participer au dépannage)</li> </ul>			
HE-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les programmes d'entretien préventif établis et tenir des registres des instruments selon les directives</li> </ul>			
HE-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les limites et les points d'interférence des techniques et des réactifs utilisés</li> </ul>			
HE-20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information/l'état clinique, les résultats et diagnostics invraisemblables, y compris l'importance des intervalles de référence, des valeurs critiques, des limitations de méthodes, des sources d'interférence et des vérifications delta</li> </ul>			
HE-21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			
HE-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la tenue de documents appropriés (p. ex. documenter les erreurs de laboratoire et les mesures correctives prises au besoin)</li> </ul>			
HE-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire</li> </ul>			
HE-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toutes les analyses commandées ont été effectuées</li> </ul>			
HE-25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les résultats avant d'en faire rapport</li> </ul>			
HE-26	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser, communiquer et documenter la communication des résultats des analyses de laboratoire aux clients et aux intervenants (p. ex. infirmières, médecins, contrôle des infections) de façon appropriée et opportune</li> </ul>			
HE-27	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ordinateur adéquatement pour enregistrer, stocker et récupérer des données</li> </ul>			
HE-28	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les résultats de laboratoire conformément à la législation en vigueur</li> </ul>			
HE-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements existants en matière de conservation, d'entreposage et d'élimination des échantillons</li> </ul>			

HE-30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les principes de gestion de la qualité</li> </ul>			
HE-31	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des pratiques responsables qui contribuent à l'utilisation rentable des ressources en soins de santé</li> </ul>			
Sécurité				
HE-32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
HE-33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir des méthodes appropriées de désinfection/stérilisation des articles et les mettre en œuvre tout en réduisant au minimum les dangers potentiels</li> </ul>			
HE-34	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en pratique des précautions normalisées, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) (c.-à-d. gants, masque, lunettes de protection, sarrau de laboratoire, blouson, écran facial et respirateur)</li> </ul>			
HE-35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des procédures de confinement et de nettoyage des déversements de matières infectieuses et de produits chimiques dangereux</li> </ul>			
HE-36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiqueter, dater, manipuler, entreposer et éliminer les produits chimiques, colorants, réactifs, solutions, objets pointus, déchets biologiques, substances toxiques et matières biologiques conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux lois existantes et aux politiques institutionnelles</li> </ul>			
HE-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des mesures de premiers soins en réponse aux incidents, y compris les procédures de signalement liées à la sécurité et aux lésions corporelles (p. ex. piqûres d'aiguille, blessures physiques ou chimiques)</li> </ul>			
HE-38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser correctement les dispositifs de sécurité de laboratoire (p. ex. enceintes de sécurité biologique, hottes de laboratoire, hottes à flux laminaire, dispositifs de pipetage de sécurité, contenants et supports de sécurité, douches d'urgence, douches oculaires)</li> </ul>			
HE-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances en réponse aux urgences en cas d'incendie et aux procédures d'évacuation</li> </ul>			
HE-40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier l'emplacement et l'utilisation de tout l'équipement de protection contre les incendies et choisir les désinfectants appropriés</li> </ul>			
HE-41	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipuler et éliminer les objets tranchants conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
HE-42	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements en matière de sécurité en ce qui a trait au service de laboratoire médical</li> </ul>			

La durée recommandée pour un stage clinique en hématologie pour les clients formés à l'étranger est de quatre semaines.

### SCIENCE TRANSFUSIONNELLE

		Effectuée de façon satisfaisante ✓	N'a pas été évaluée ✓	Initiales
Analyses avant la transfusion				
TS-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les échantillons appropriés d'ABO/Rh et d'anticorps soient obtenus conformément au protocole</li> </ul>			
TS-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier la pertinence des échantillons</li> </ul>			
TS-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmer l'identification de l'échantillon et de la demande; vérifier les antécédents de transfusion du patient et établir la date d'expiration de l'échantillon</li> </ul>			
TS-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le groupage des systèmes ABO et Rh, y compris le dépistage de l'antigène D faible et la résolution des écarts du groupage ABO</li> </ul>			
TS-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer la classification et l'interprétation des tests de dépistage d'ABO/Rh et des anticorps</li> </ul>			
TS-6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer et interpréter le dépistage des anticorps au besoin</li> </ul>			
TS-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir la méthode appropriée pour la compatibilité croisée des unités de donneurs (c.-à-d. électronique, centrifugation immédiate, compatibilité croisée d'antiglobulines humaines ou d'urgence non croisée) et effectuer l'épreuve de compatibilité croisée</li> </ul>			
TS-8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un test direct à l'antiglobuline (TDA) et en évaluer les résultats, y compris des tests de suivi au besoin (réactifs monospécifiques, élution)</li> </ul>			
TS-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cas échéant, faire fonctionner un analyseur de transfusion semi-automatisé ou automatisé, y compris le chargement et le déchargement, l'entretien, le dépannage des codes d'erreur et la reconnaissance des résultats signalés</li> </ul>			
TS-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les principes de la microscopie à l'analyse de laboratoire au besoin (microscope inversé)</li> </ul>			
TS-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter tous les aspects des analyses avant la transfusion avec précision et lisibilité</li> </ul>			
Réactions transfusionnelles				
TS-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier tous les documents pertinents et confirmer l'identité du patient</li> </ul>			
TS-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une enquête sur des réactions transfusionnelles déclarées</li> </ul>			
TS-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à des analyses de réactions avant et après la transfusion selon les procédures opérationnelles normalisées (PON) de laboratoire</li> </ul>			

TS-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amorcer un suivi approprié en cas d'erreurs dans la documentation, de résultats de TDA positifs, d'hémolyse ou d'ictère détectés conformément aux PON de laboratoire</li> </ul>			
TS-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des analyses initiales et des tests de suivi appropriés sur les réactions transfusionnelles soupçonnées</li> </ul>			
TS-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à des tests de suivi supplémentaires au besoin</li> </ul>			
Composants sanguins				
TS-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire fonctionner, entretenir et surveiller tout l'équipement (réfrigérateur, congélateur, appareils de lavage cellulaire, centrifugeuses, agitateurs de plaquettes, laveurs de plasma, incubateurs)</li> </ul>			
TS-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et maintenir les exigences optimales en matière d'entreposage des composants et des produits</li> </ul>			
TS-20	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer du triage de l'inventaire et de la documentation de tous les composants et produits sanguins</li> </ul>			
TS-21	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux demandes dans les délais appropriés</li> </ul>			
TS-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir les composants et produits sanguins les plus appropriés</li> </ul>			
TS-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer les procédures requises pour préparer les composants et les produits à la transfusion</li> </ul>			
TS-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la pertinence des produits avant de les émettre</li> </ul>			
TS-25	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer du sang et d'autres produits connexes en vue de leur émission</li> </ul>			
TS-26	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter toutes les étapes de la procédure afin de retracer la disposition finale de tous les produits de donneur</li> </ul>			
TS-27	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transporter les produits sanguins conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
TS-28	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les unités transfusées (c.-à-d., recherche, retraçage)</li> </ul>			
Dépistage prénatal et postnatal				
TS-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des tests prénataux et des enquêtes</li> </ul>			
TS-30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser des échantillons postnataux et des échantillons de cordon</li> </ul>			
TS-31	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un suivi des tests fœto-maternels au besoin</li> </ul>			
TS-32	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer quelles mères sont admissibles à recevoir de l'immunoglobuline Rh et calculer la dose</li> </ul>			
TS-33	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émettre de l'immunoglobuline Rh</li> </ul>			
TS-34	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des analyses avant la transfusion dans des cas de transfusions néonatales</li> </ul>			
Enquête sur les anticorps				
TS-35	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des enquêtes sur les anticorps irréguliers, y compris la documentation de tous les résultats</li> </ul>			

TS-36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une recherche sur les anticorps et exclure les anticorps à l'aide du protocole de laboratoire établi</li> </ul>			
TS-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>Différencier entre les anticorps significatifs et non significatifs du point de vue clinique</li> </ul>			
TS-38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le phénotype des globules rouges pour les unités de patients et de donneurs</li> </ul>			
TS-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir et émettre le sang le plus approprié pour la transfusion à un patient avec un anticorps inattendu (autoanticorps ou alloanticorps)</li> </ul>			
Documentation, interprétation et rapports / gestion de la qualité				
TS-40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures et les protocoles établis, y compris les mesures de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité continues, la gestion des risques et les analyses hors laboratoire</li> </ul>			
TS-41	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir les réfrigérateurs, les centrifugeuses et autres équipements de laboratoire selon les protocoles de laboratoire</li> </ul>			
TS-42	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et résoudre des problèmes courants liés aux échantillons</li> </ul>			
TS-43	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des vérifications de contrôle de la qualité des composants sanguins, des réactifs et de l'équipement</li> </ul>			
TS-44	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et corriger le mauvais fonctionnement des équipements ou des instruments (p. ex. demander de l'aide et participer au dépannage)</li> </ul>			
TS-45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les programmes d'entretien préventif établis et tenir des registres des instruments selon les directives</li> </ul>			
TS-46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les limites et les points d'interférence des techniques et des réactifs utilisés</li> </ul>			
TS-47	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information/l'état clinique, les résultats et diagnostics invraisemblables, y compris l'importance des valeurs critiques, des sources d'interférence et des limitations de méthodes</li> </ul>			
TS-48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			
TS-49	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la tenue de documents appropriés (p. ex. documenter les erreurs de laboratoire et les mesures correctives prises au besoin)</li> </ul>			
TS-50	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire</li> </ul>			
TS-51	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toutes les analyses commandées ont été effectuées</li> </ul>			
TS-52	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les résultats avant d'en faire rapport</li> </ul>			
TS-53	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser et communiquer les résultats des analyses de laboratoire aux clients et aux intervenants (p. ex. infirmières, médecins, Société canadienne du sang, contrôle des infections) de façon appropriée</li> </ul>			

TS-54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ordinateur adéquatement pour enregistrer, stocker et récupérer des données</li> </ul>			
TS-55	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les résultats de laboratoire conformément à la législation en vigueur</li> </ul>			
TS-56	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements existants en matière de conservation, d'entreposage et d'élimination des échantillons</li> </ul>			
TS-57	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les principes de gestion de la qualité concernant les réactifs, l'équipement et les dossiers de médecine transfusionnelle</li> </ul>			
TS-58	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des pratiques responsables qui contribuent à l'utilisation rentable des ressources en soins de santé</li> </ul>			
Sécurité				
TS-59	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
TS-60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir des méthodes appropriées de désinfection/stérilisation des articles et les mettre en œuvre tout en réduisant au minimum les dangers potentiels</li> </ul>			
TS-61	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en pratique des précautions normalisées, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) (c.-à-d. gants, masque, lunettes de protection, sarrau de laboratoire, blouson, écran facial et respirateur)</li> </ul>			
TS-62	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des procédures de confinement et de nettoyage des déversements de matières infectieuses et de produits chimiques dangereux</li> </ul>			
TS-63	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiqueter, dater, manipuler, entreposer et éliminer les produits chimiques, colorants, réactifs, solutions, objets pointus, déchets biologiques, substances toxiques et matières biologiques conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux lois existantes et aux politiques institutionnelles</li> </ul>			
TS-64	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des mesures de premiers soins en réponse aux incidents, y compris les procédures de signalement liées à la sécurité et aux lésions corporelles (p. ex. piqûres d'aiguille, blessures physiques ou chimiques)</li> </ul>			
TS-65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser correctement les dispositifs de sécurité de laboratoire (p. ex. enceintes de sécurité biologique, hottes de laboratoire, hottes à flux laminaire, dispositifs de pipetage de sécurité, contenants et supports de sécurité, douches d'urgence, douches oculaires)</li> </ul>			
TS-66	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances en réponse aux urgences en cas d'incendie et aux procédures d'évacuation</li> </ul>			
TS-67	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier l'emplacement et l'utilisation de tout l'équipement de protection contre les incendies et choisir les désinfectants appropriés</li> </ul>			

TS-68	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipuler et éliminer les objets tranchants conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
TS-69	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements en matière de sécurité en ce qui a trait au service de laboratoire médical</li> </ul>			

La durée recommandée pour un stage clinique en sciences transfusionnelles pour les clients formés à l'étranger est de six semaines.

MICROBIOLOGIE

		Effectuée de façon satisfaisante ✓	N'a pas été évaluée ✓	Initiales
Traitement des échantillons				
MI-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les échantillons appropriés soient obtenus conformément au protocole</li> </ul>			
MI-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les échantillons ont été correctement répertoriés</li> </ul>			
MI-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la pertinence et la priorité des échantillons, appliquer les critères de rejet et de sélection, ainsi que les commentaires sur les résultats déclarés</li> </ul>			
MI-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les échantillons en vue de l'ensemencement et de l'examen microscopique</li> </ul>			
MI-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer la mise en culture de tous les types d'échantillons</li> </ul>			
MI-6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incuber les plaques dans des conditions atmosphériques et des températures appropriées</li> </ul>			
MI-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les lignes directrices existantes sur la conservation, l'entreposage et l'élimination des échantillons</li> </ul>			
Microscopie et coloration de Gram				
MI-8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un microscope optique pour l'éclairage de Koehler et démontrer une utilisation et un entretien compétents du microscope</li> </ul>			
MI-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la qualité des colorations et prendre des mesures appropriées pour corriger les lacunes</li> </ul>			
MI-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer et interpréter les frottis directs colorés de Gram à partir d'échantillons cliniques</li> </ul>			
MI-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et quantifier les cellules, les bactéries et les mycètes dans des frottis de routine</li> </ul>			
MI-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer au microscope la qualité des échantillons des voies respiratoires inférieures</li> </ul>			
MI-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les frottis vaginaux pour la vaginose bactérienne et/ou une infection à levures</li> </ul>			
MI-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interpréter les préparations humides pour Trichomonas et/ou une infection à levures</li> </ul>			
Morphologie et identification coloniales				
MI-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser la morphologie coloniale et microscopique des organismes</li> </ul>			
MI-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les morphologies coloniales de flores normales et les agents pathogènes potentiels sur chaque espèce</li> </ul>			
MI-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer la coloration de Gram provenant de cultures</li> </ul>			
MI-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corréler les résultats de culture avec le frottis direct</li> </ul>			

MI-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des analyses pour dépister et/ou identifier des agents pathogènes et exclure les flores normales à l'aide de tests appropriés, y compris des méthodes immunologiques, des trousse d'essai et des instruments automatisés</li> </ul>			
MI-20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre des organismes en sous-culture de façon adéquate pour assurer une culture pure et des colonies isolées</li> </ul>			
MI-21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corréler les résultats avec les données sur les patients, telles que l'âge, les symptômes et les résultats de prélèvements multiples, afin de déterminer l'identification des agents pathogènes potentiels</li> </ul>			
MI-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information clinique et les diagnostics</li> </ul>			
MI-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exclure les organismes cliniquement inutiles</li> </ul>			
MI-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer des techniques de diagnostic moléculaire à la détection des agents pathogènes</li> </ul>			
MI-25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumettre les isolats au laboratoire de référence aux fins d'analyse, au besoin</li> </ul>			
MI-26	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			
MI-27	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suggérer des tests de suivi appropriés dans le cas de résultats anormaux</li> </ul>			
Voies urinaires				
MI-28	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le dénombrement des colonies</li> </ul>			
MI-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calculer et comparer le nombre de colonies avec l'information clinique et les essais de préparation</li> </ul>			
MI-30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la distinction entre les résultats cliniquement significatifs et inutiles, y compris la contamination</li> </ul>			
MI-31	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les flores normales, les bactéries pathogènes et/ou les levures provenant des voies urinaires et être en mesure de confirmer l'identité de chaque agent pathogène ou agent pathogène potentiel</li> </ul>			
MI-32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les cultures d'urine selon les procédures du site clinique</li> </ul>			
Tractus gastro-intestinal /entérique				
MI-33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser des organismes cliniquement significatifs du tractus gastro-intestinal</li> </ul>			
MI-34	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les bactéries provenant de cultures gastro-intestinales</li> </ul>			
MI-35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les cultures entériques selon les procédures du site clinique</li> </ul>			
Voies génitales				
MI-36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les flores normales, les bactéries pathogènes et/ou les levures provenant du tractus génital et être en mesure de confirmer l'identité de chaque agent pathogène ou agent pathogène potentiel</li> </ul>			

MI-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les morphologies coloniales de flores normales et d'agents pathogènes potentiels sur chaque milieu utilisé</li> </ul>			
MI-38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Employer des méthodes de tests rapides pour isoler les streptocoques du groupe B chez les femmes enceintes à risque</li> </ul>			
MI-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les cultures génitales selon les procédures du site clinique</li> </ul>			
Voies respiratoires				
MI-40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la morphologie coloniale de flores normales et d'agents pathogènes potentiels sur des milieux courants</li> </ul>			
MI-41	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des analyses pour identifier les agents pathogènes courants à l'aide de tests appropriés, y compris des méthodes immunologiques, des trousse d'essai ou des instruments automatisés.</li> </ul>			
MI-42	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les cultures respiratoires selon les procédures du site clinique</li> </ul>			
Échantillons de plaies, de tissus et de liquides				
MI-43	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les flores normales et les agents pathogènes potentiels, tant aérobies qu'anaérobies, en se basant sur les morphologies coloniales sur des milieux courants</li> </ul>			
MI-44	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des analyses pour identifier les agents pathogènes courants à l'aide de tests appropriés, y compris des méthodes immunologiques, des trousse d'essai et/ou des instruments automatisés</li> </ul>			
MI-45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les cultures de plaies et de liquides stériles selon les procédures du site clinique</li> </ul>			
Hémocultures				
MI-46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter un système automatisé d'hémoculture, y compris le chargement et le déchargement, l'entretien, le dépannage des codes d'erreur et la reconnaissance des résultats signalés</li> </ul>			
MI-47	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer et interpréter des frottis colorés de Gram</li> </ul>			
MI-48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Différencier entre les contaminants possibles et les agents pathogènes probables</li> </ul>			
MI-49	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corréler les résultats d'hémoculture avec d'autres sites du corps</li> </ul>			
MI-50	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les hémocultures préliminaires, positives et négatives finales</li> </ul>			
MI-51	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suggérer des tests de suivi appropriés dans le cas de résultats anormaux des hémocultures</li> </ul>			
MI-52	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir un instrument d'hémoculture automatisé</li> </ul>			

Épreuves de sensibilité				
MI-53	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer et interpréter des épreuves de sensibilité antimicrobienne sur les agents pathogènes courants conformément aux lignes directrices du Clinical and Laboratory Standards Institute (CLSI), y compris des méthodes appropriées telles que l'instrumentation automatisée, le test Kirby-Bauer, le test de diffusion à double disque, le test d'épsilomètre</li> </ul>			
MI-54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des analyses pour dépister et/ou identifier la résistance commune aux antibiotiques chez les organismes</li> </ul>			
MI-55	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégoriser les producteurs de staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM), de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE), d'entérocoques résistants à la vancomycine (ERV) et de bêta-lactamase</li> </ul>			
MI-56	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signaler toute épreuve de sensibilité des isolats d'organismes résistants aux antibiotiques tel qu'il est déterminé par les protocoles établis</li> </ul>			
MI-57	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des tests de suivi appropriés pour les résultats anormaux aux fins de contrôle de la qualité et d'épreuves de sensibilité</li> </ul>			
MI-58	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarer les résultats des épreuves de sensibilité antimicrobienne en fonction des procédures cliniques du site et de la source de l'échantillon</li> </ul>			
Documentation, interprétation et rapports / gestion de la qualité				
MI-59	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures et les protocoles établis, y compris les mesures de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité continues, la gestion des risques et les analyses hors laboratoire</li> </ul>			
MI-60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir les incubateurs, les réfrigérateurs, les appareils pour coloration automatisés, les centrifugeuses et les hottes de bioconfinement selon les protocoles de laboratoire</li> </ul>			
MI-61	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et résoudre des problèmes courants liés aux échantillons</li> </ul>			
MI-62	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et corriger le mauvais fonctionnement des équipements ou des instruments (p. ex. demander de l'aide et participer au dépannage)</li> </ul>			
MI-63	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les programmes d'entretien préventif établis et tenir des registres des instruments selon les directives</li> </ul>			
MI-64	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les limites et les points d'interférence des techniques et des réactifs utilisés</li> </ul>			
MI-65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information/l'état clinique, les résultats et diagnostics invraisemblables, y compris l'importance des valeurs critiques, des sources d'interférence et des limitations de méthodes</li> </ul>			
MI-66	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			

MI-67	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la tenue de documents appropriés (p. ex. documenter les erreurs de laboratoire et les mesures correctives prises au besoin)</li> </ul>			
MI-68	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des épreuves de sensibilité et procéder aux mesures de contrôle de la qualité connexes</li> </ul>			
MI-69	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire</li> </ul>			
MI-70	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toutes les analyses commandées ont été effectuées</li> </ul>			
MI-71	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les résultats avant d'en faire rapport</li> </ul>			
MI-72	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser et communiquer les résultats des analyses de laboratoire aux clients et aux intervenants (p. ex. infirmières, médecins, santé publique, contrôle des infections) de façon appropriée</li> </ul>			
MI-73	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ordinateur adéquatement pour enregistrer, stocker et récupérer des données</li> </ul>			
MI-74	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les résultats de laboratoire conformément à la législation en vigueur</li> </ul>			
MI-75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements existants en matière de conservation, d'entreposage et d'élimination des échantillons</li> </ul>			
MI-76	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les principes de gestion de la qualité</li> </ul>			
MI-77	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des pratiques responsables qui contribuent à l'utilisation rentable des ressources en soins de santé</li> </ul>			
Sécurité				
MI-78	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
MI-79	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir des méthodes appropriées de désinfection/stérilisation des articles et les mettre en œuvre tout en réduisant au minimum les dangers potentiels</li> </ul>			
MI-80	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en pratique des précautions normalisées, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) (c.-à-d. gants, masque, lunettes de protection, sarrau de laboratoire, blouson, écran facial et respirateur)</li> </ul>			
MI-81	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des procédures de confinement et de nettoyage des déversements de matières infectieuses et de produits chimiques dangereux</li> </ul>			
MI-82	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiqueter, dater, manipuler, entreposer et éliminer les produits chimiques, colorants, réactifs, solutions, objets pointus, déchets biologiques, substances toxiques et matières biologiques conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux lois existantes et aux politiques institutionnelles</li> </ul>			

MI-83	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer ou démontrer ses connaissances des mesures de premiers soins en réponse aux incidents, y compris les procédures de signalement liées à la sécurité et aux lésions corporelles (p. ex. piqûres d'aiguille, blessures physiques ou chimiques)</li> </ul>			
MI-84	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser correctement les dispositifs de sécurité de laboratoire (p. ex. enceintes de sécurité biologique, hottes de laboratoire, hottes à flux laminaire, dispositifs de pipetage de sécurité, contenants et supports de sécurité, douches d'urgence, douches oculaires)</li> </ul>			
MI-85	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer ou démontrer ses connaissances en réponse aux urgences en cas d'incendie et aux procédures d'évacuation</li> </ul>			
MI-86	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'emplacement et l'utilisation de tout l'équipement de protection contre les incendies et choisir les désinfectants appropriés</li> </ul>			
MI-87	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
MI-88	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipuler et éliminer les objets tranchants conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
MI-89	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les règlements en matière de sécurité en ce qui a trait au service de laboratoire médical</li> </ul>			

La durée recommandée pour un stage clinique en microbiologie clinique pour les clients formés à l'étranger est de huit semaines.

## HISTOTECHNOLOGIE

		Effectuée de façon satisfaisante ✓	N'a pas été évaluée ✓	Initiales
Préparation des échantillons				
HI-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir la priorité des échantillons en fonction de la demande d'analyse, de l'urgence et du type d'échantillon</li> </ul>			
HI-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la pertinence de l'échantillon</li> </ul>			
HI-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les renseignements requis sont fournis et correspondent à la demande et à l'échantillon</li> </ul>			
HI-4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des mesures correctives pour corriger les lacunes</li> </ul>			
HI-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les échantillons dans le Système d'information de laboratoire</li> </ul>			
HI-6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer et maintenir la zone de dissection macroscopique</li> </ul>			
HI-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider le pathologiste dans la salle de montage</li> </ul>			
Fixation				
HI-8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les réactifs appropriés pour la fixation et la décalcification, au besoin</li> </ul>			
HI-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer la fixation, la décalcification et la fixation secondaire en toute sécurité selon le besoin et conformément aux protocoles établis</li> </ul>			
HI-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer des coupes congelées</li> </ul>			
HI-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépanner au besoin (p. ex. artéfacts de fixation et pigments)</li> </ul>			
Traitement				
HI-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir les réactifs appropriés pour le traitement de paraffines</li> </ul>			
HI-13	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter un préparateur de tissus automatisé</li> </ul>			
HI-14	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer l'entretien d'un préparateur de tissus</li> </ul>			
HI-15	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécuter des procédures de dépannage de base pour le traitement</li> </ul>			
Enrobage				
HI-16	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter et intégrer correctement divers types d'échantillons de tissus dans des blocs de paraffine</li> </ul>			
HI-17	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir un centre d'enrobage, une plaque froide et des accessoires</li> </ul>			
HI-18	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des procédures de dépannage pour l'enrobage (orientation inexacte, irrégularités)</li> </ul>			

Microtomie				
HI-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couper des sections de paraffine sans artéfacts sur un microtome et les transférer sur des lames correctement étiquetées</li> </ul>			
HI-20	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir le microtome, le bain-marie, le support-séchoir pour lames et les accessoires connexes</li> </ul>			
HI-21	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et dépanner les erreurs de préparation de lames : broutage, compression, bulles d'air, déchirement, replis, rides, etc.</li> </ul>			
Coupes congelées				
HI-22	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une cryotomie sur des tissus frais en suivant les protocoles établis</li> </ul>			
HI-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir le cryostat et les accessoires</li> </ul>			
HI-24	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer ses connaissances d'une procédure de décontamination par cryostat</li> </ul>			
HI-25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une coloration rapide à l'hématoxyline et à l'éosine (H &amp; E) sur une coupe congelée</li> </ul>			
Coloration				
HI-26	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des colorations de qualité acceptable pour le diagnostic sur des coupes de tissus, des frottis sanguins périphériques et de moelle osseuse, et des frottis microbiologiques, y compris la sélection des lames de contrôle, le cas échéant</li> </ul>			
HI-27	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer et dépanner des tissus colorés : H &amp; E, tissus conjonctifs, microorganismes, glucides, lipides, pigments, immunochimie (technique avancée)</li> </ul>			
HI-28	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corréler la relation entre la technique de coloration et les éléments tissulaires cibles</li> </ul>			
HI-29	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les principes de la microscopie pour évaluer des lames colorées</li> </ul>			
HI-30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer simultanément plusieurs colorations spéciales</li> </ul>			
HI-31	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer, entreposer et éliminer les réactifs utilisés pour la coloration ordinaire et spéciale</li> </ul>			
HI-32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer correctement et en toute sécurité le montage manuel et automatique de lamelles couvre-objet et l'étiquetage de lames colorées</li> </ul>			
HI-33	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploiter et entretenir un appareil pour coloration automatisé et un dispositif de lamelles couvre-objet (le cas échéant)</li> </ul>			
Microanatomie				
HI-34	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et décrire les tissus épithéliaux, les tissus de soutien, les muscles, le cartilage, les os, les tissus nerveux et vasculaires à l'aide d'un microscope correctement installé</li> </ul>			
HI-35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et décrire les tissus microanatomiques suivants : poumons, œsophage, estomac, pancréas, intestin grêle, gros intestin, appendice, foie, vésicule biliaire, rate, rein, testicule, peau, utérus, col de l'utérus, ovaire, prostate, ganglion lymphatique, sein, glande surrénale, thyroïde, cœur, cerveau, cervelet, os</li> </ul>			

HI-36	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décrire la pertinence de l'étude microanatomique pour l'histotechnologiste, y compris son utilisation dans les pratiques de contrôle de la qualité et d'assurance qualité.</li> </ul>			
HI-37	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les principes de la microscopie à l'observation au microscope à Kohler</li> </ul>			
Documentation, interprétation et rapports / gestion de la qualité				
HI-38	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les procédures et les protocoles établis, y compris les mesures de contrôle, d'assurance et d'amélioration de la qualité continues, et la gestion des risques</li> </ul>			
HI-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire fonctionner et entretenir les réfrigérateurs, les centrifugeuses et autres équipements de laboratoire selon les protocoles de laboratoire</li> </ul>			
HI-40	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et résoudre des problèmes courants liés aux échantillons</li> </ul>			
HI-41	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et corriger le mauvais fonctionnement des équipements ou des instruments (p. ex. demander de l'aide et participer au dépannage)</li> </ul>			
HI-42	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les programmes d'entretien préventif établis et tenir des registres des instruments selon les directives</li> </ul>			
HI-43	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les limites et les points d'interférence des techniques et des réactifs utilisés</li> </ul>			
HI-44	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître la relation entre les analyses, l'information/l'état clinique, les résultats et diagnostics invraisemblables, y compris l'importance des valeurs critiques, des sources d'interférence et des limitations de méthodes</li> </ul>			
HI-45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître et enquêter lorsque les résultats d'analyses de patients sont inattendus (p. ex. valeurs critiques, résultats invraisemblables)</li> </ul>			
HI-46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la tenue de documents appropriés (p. ex. documenter les erreurs de laboratoire et les mesures correctives prises au besoin)</li> </ul>			
HI-47	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les répercussions des résultats de laboratoire et déterminer le besoin d'analyse supplémentaire</li> </ul>			
HI-48	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toutes les analyses commandées ont été effectuées</li> </ul>			
HI-49	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider les résultats avant d'en faire rapport</li> </ul>			
HI-50	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser, communiquer et documenter la communication des résultats des analyses de laboratoire aux clients et aux intervenants (p. ex. infirmières, médecins, contrôle des infections) de façon appropriée et opportune</li> </ul>			
HI-51	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les résultats de laboratoire conformément à la législation en vigueur</li> </ul>			
HI-52	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser l'ordinateur adéquatement pour enregistrer, stocker et récupérer des données</li> </ul>			
HI-53	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements existants en matière de conservation, d'entreposage et d'élimination des échantillons</li> </ul>			
HI-54	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se conformer aux protocoles de laboratoire concernant l'entreposage des blocs et des lames</li> </ul>			

HI-55	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démontrer les principes de gestion de la qualité</li> </ul>			
HI-56	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des pratiques responsables qui contribuent à l'utilisation rentable des ressources en soins de santé</li> </ul>			
Sécurité				
HI-57	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer des mesures appropriées d'hygiène de laboratoire et de contrôle des infections afin de réduire au minimum les dangers possibles associés aux échantillons biologiques, aux fournitures de laboratoire et à l'équipement</li> </ul>			
HI-58	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir des méthodes appropriées de désinfection/stérilisation des articles et les mettre en œuvre tout en réduisant au minimum les dangers potentiels</li> </ul>			
HI-59	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en pratique des précautions normalisées, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) (c.-à-d. gants, masque, lunettes de protection, sarrau de laboratoire, blouson, écran facial et respirateur)</li> </ul>			
HI-60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des procédures de confinement et de nettoyage des déversements de matières infectieuses et de produits chimiques dangereux</li> </ul>			
HI-61	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étiqueter, dater, manipuler, entreposer et éliminer les produits chimiques, colorants, réactifs, solutions, objets pointus, déchets biologiques, substances toxiques et matières biologiques conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), aux lois existantes et aux politiques institutionnelles</li> </ul>			
HI-62	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances des mesures de premiers soins en réponse aux incidents, y compris les procédures de signalement liées à la sécurité et aux lésions corporelles (p. ex. piqûres d'aiguille, blessures physiques ou chimiques)</li> </ul>			
HI-63	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser correctement les dispositifs de sécurité de laboratoire (p. ex. enceintes de sécurité biologique, hottes de laboratoire, hottes à flux laminaire, dispositifs de pipetage de sécurité, contenants et supports de sécurité, douches d'urgence, douches oculaires)</li> </ul>			
HI-64	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer ou démontrer ses connaissances en réponse aux urgences en cas d'incendie et aux procédures d'évacuation</li> </ul>			
HI-65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier l'emplacement et l'utilisation de tout l'équipement de protection contre les incendies et choisir les désinfectants appropriés</li> </ul>			
HI-66	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manipuler et éliminer les objets tranchants conformément à la politique de l'établissement</li> </ul>			
HI-67	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les règlements en matière de sécurité en ce qui a trait au service de laboratoire médical</li> </ul>			

La durée recommandée pour un stage clinique en histotechnologie pour les clients formés à l'étranger est de quatre semaines.